

Conditions générales du Domaine de Myrtille

- La réservation est obligatoire par téléphone (07 83 84 08 54) ou par mail ledomainedemyrtille@gmail.com
=> paiement de 50 % à la réservation obligatoire.

- Conditions d'admission :

- les femelles ayant leurs chaleurs ne seront pas acceptées pendant ce cycle en pension.

- les mâles non castrés ne seront pas admis à la pension Familiale.

- l'animal doit être identifié par puce électronique ou tatoué.

- les vaccinations seront à jour, toux du chenil obligatoire.

- le carnet de santé de l'animal sera remis à l'arrivée et conservé pendant la durée du séjour.

- l'animal devra être protégé contre les puces et tiques

*** TOUT ANIMAL DOIT ÊTRE VACCINÉ (à jour) ET EN BONNE SANTÉ.**

- Nous nous réservons le droit de refuser l'accès à tout animal dont l'état général semblerait suspicieux, ayant une maladie contagieuse ou un comportement agressif envers le personnel de la pension ou les autres pensionnaires (une visite vétérinaire pourra être demandée en cas de doute).

- Des soins médicaux et médicamenteux pourront être administrés à l'animal, uniquement sur ordonnance du vétérinaire et sous la responsabilité du propriétaire de l'animal.

- Les croquettes ne seront pas fournies par la pension, nous donnerons l'alimentation fournie par le propriétaire de l'animal, les repas non fournis seront facturés 1€/repas.

- Une fiche « renseignement » de l'animal vous sera demandée (sur le site).

- Les coordonnées d'une personne référente pourront être demandées en votre absence, si vous n'êtes pas joignable.

- Dans le cas de blessures par jeu entre les pensionnaires, nous nous engageons à vous contacter ou votre référent en cas de besoins de soins d'urgence vétérinaires, les frais seront avancés par la pension (moins de 100€), mais que ceux-ci resteront bien à la charge du propriétaire de l'animal et la facture vous sera présentée dès votre retour. La pension ne peut-être tenue pour responsable.

- Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie ne seront pas admis en pension.

- Chaque propriétaire devra détenir une assurance responsabilité civile garantissant les accidents pouvant être provoqués par votre animal.

- En cas de morsure, le propriétaire de l'animal mordeur sera soumis aux contrôles vétérinaires d'usages et réglementaires, les frais afférents seront à la charge du propriétaire de l'animal.

- Paiements :

- Il s'entend que les prix affichés sont en euros, 50 % d'acompte du montant total seront versés à la réservation, le solde sera réglé à l'arrivée de l'animal.

- Remboursement de l'acompte :

- A plus de trente jours de la date du séjour l'acompte sera perdu par le propriétaire de l'animal.

- A moins trente jours de la date du séjour la totalité de la somme de la pension sera réglée par le propriétaire de l'animal.

- Ces conditions seront annulées uniquement en cas de décès de l'animal, un certificat vétérinaire sera à fournir.

- Horaire d'ouverture du :

○ Lundi au samedi de 08h00 à 20h00.

○ Dimanche de 18 à 20h00.

- Accueil des animaux et public :

○ Lundi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 18h00 à 20h00.

○ Dimanche de 18h00 à 20h00.

- Pré-visite d'accueil et de mise en confiance des animaux sur RDV.

- Les photos prises de vos animaux pendant leur séjour à la pension peuvent être utilisées pour animer le site internet, Twitter, les annonces GOOGLE et la page Facebook du Domaine de Myrtille.

<https://www.ledomainedemyrtille.com/>

ledomainedemyrtille@gmail.com